

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 mars 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michel Croteau, maire  
Mme Diane Guérard, conseillère  
M. Claude Lessard, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTES:**

Mme Vivian Viviers, directrice générale  
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

**ABSENTS:**

Mme Sylviane Cloutier, conseillère  
M. Clément Gignac, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 février 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
8. Recours en nullité de l'évaluation municipale ;
9. Demande de dérogation mineure pour le 162, chemin Thomas-Maher ;
10. Mise à l'eau Fossambault-sur-le-Lac ;
11. Rapport du Comité d'infrastructures ;
12. Club Nautique St-Louis ;
13. Autres sujets :
  - a)
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

**1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter, tel que préparé.

**CA-019-2017 Sur proposition de Mme Diane Guéardviane Cloutier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts mentionnés ci-dessus.**

**ADOPTÉ**

### 3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 20 février 2017.

**CA-020-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 février 2017 est adopté tel que soumis par la secrétaire-trésorière.**

**ADOPTÉ**

### 4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2017 ;
- Conciliation bancaire au 28 février 2017 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2017.

**CA-021-2017 Sur proposition de Mme Diane Guéard dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de février 2017 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### 5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de mars 2017.

**CA-022-2017 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### **6.- Rapport de l'inspectrice municipale**

Mme Roxane Ouellet mentionne qu'aucun permis n'a été émis pour le mois de février 2017. Elle ajoute qu'elle a participé à une formation de la FQM en février dont le sujet était « *Stratégies de gestion des eaux pluviales* » et qu'elle transmettra une copie de la documentation aux membres du Comité en environnement.

**CA-023-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.**

**ADOPTÉ**

### **7.- Rapport de la directrice générale**

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a reçu le jour même la démission de Mme Sylviane Cloutier à titre de conseillère du district no 1, vu son déménagement à l'extérieur du territoire. Comme il ne reste que quelques mois avant les élections municipales, le poste demeurera vacant jusqu'aux prochaines élections, le 5 novembre 2017.

#### **a) Résolution pour transfert de propriété des infrastructures réseau internet**

Mme Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a reçu la résolution de la Coopérative de câblodistribution Ste-Catherine-Fossambault afin qu'elle devienne propriétaire des infrastructures du réseau internet. Elle préparera donc un acte de cession qui sera soumis au ministre pour approbation tel qu'exigé par ce dernier.

**CA-024-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la directrice générale à préparer l'acte de cession et à le faire approuver par le Conseil et le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.**

### **8. Recours en nullité de l'évaluation foncière**

Mme Viviers explique aux membres du Conseil avoir reçu une mise en demeure d'une institution religieuse ayant une propriété sur notre territoire, qui demande à être exemptée du paiement de taxes municipales. La lettre a été transmise à Me André Lemay pour étude et réponse. Nous attendons son opinion.

### **9. Demande de dérogation mineure pour le 162, chemin Thomas-Maher**

Mme Ouellet présente la demande de dérogation mineure pour le 162, chemin Thomas-Maher soit une nouvelle construction qui est dérogoire quant à l'alignement avec les propriétés voisines. Après discussion et sur recommandation du CCU, il est convenu de permettre la dérogation mineure.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**CA-025-2017** Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil autorise la dérogation mineure pour la construction du 162, chemin Thomas-Maher.

### **10.- Mise à l'eau Fossambault-sur-le-Lac**

M. Michel Croteau explique la demande de Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour utiliser notre rampe de mise à l'eau pour la saison estivale 2017, moyennant rétribution.

**CONSIDÉRANT QUE** la rampe de mise à l'eau est située sur les terrains du Club Nautique St-Louis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Nautique St-Louis est un camp de jour et que plusieurs enfants y circulent durant la saison estivale ;

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT** le nombre de bateaux mis à l'eau par nos citoyens ;

Il est convenu de ne pas donner suite à la demande de Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

**CA-026-2017** Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil rejette la demande de Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du Club Nautique St-Louis.

### **11.- Rapport du Comité d'infrastructure**

M. Michel Croteau réitère que la population sera informée des coûts dès qu'ils seront connus. Actuellement l'architecte et les ingénieurs ont presque terminés les plans et par la suite ils iront en appel d'offres via le SEAO.

### **12.- Club Nautique St-Louis**

Mme Diane Guérard mentionne que l'équipe est maintenant complétée. Les trois-quarts des moniteurs reviennent. Les inscriptions sont commencées via le site internet et tout va bien.

### **13.- Autres sujets**

Aucun autre point n'a été ajouté.

### **15- Période de questions**

Pas de question.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

### 16.- Levée de la séance

CA-027-2017 Sur proposition de Mme Diane Guérard, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h05.

---

**Vivian Viviers**  
Secrétaire-trésorière

---

**Michel Croteau**  
Maire